**Compte rendu du séminaire territorial : Figari**

**Date** : vendredi 15 avril 2022 de 9h50 à 12h00

L’ADEC présente le cadre de révision du SRDE2I, notamment le cadre légal imposé par la loi NOTRe et le rapport de l’Assemblée de Corse qui précise les modalités de révision datant des 27 et 28 janvier 2022. On terminera cette phase introductive par un rappel sur le contenu de l’ancien SRDE2I.

Les points ci-dessous se proposent de retranscrire les principaux enseignements et pistes d’action en matière de révision du SRDE2I, ayant émergé du séminaire territorial autour des différents enjeux.

*Axe. Action économique dans les territoires*

De prime abord, les participants ont confirmé les constats suivants et déjà évoqués lors de précédents séminaires :

* Le besoin des porteurs de projet en ingénierie dans le cadre du montage et de la réalisation des projets (y compris dans le cadre d’appels à projet et de projets européens) ;
* Le manque de visibilité en matière d’accompagnement public aux porteurs de projet (rôle des différents agences et offices lorsque le projet est transversal), ce qui ralentira la prise en charge et le traitement de la demande ;
* L’opportunité autour des tiers lieux ou lieux hybrides pour avoir accès à des ressources.

Aussi, pour soutenir le développement de l’entrepreneuriat en milieu rural, les acteurs ont évoqué la nécessité de rendre plus lisible et visible l’action publique en matière d’accompagnement aux projets ; tout comme la mise à disposition d’une ingénierie au service des porteurs de projet.

*Axe. Financement des entreprises*

Un des participants a évoqué l’enjeu autour du crédit d’impôt. A ce sujet, il a été précisé que l’objectif poursuivi à l’heure actuelle vise la continuité du crédit d’impôt en Corse, et son extension pour soutenir le développement de filières jugées prioritaires. Ainsi, les aides directes se concentreront sur le soutien à la production locale.

*Axe. Foncier, immobilier économique et accompagnement de l’économie de proximité*

S’agissant des locaux commerciaux, il a été préconisé la mise en place d’une **incitation à destination des propriétaires de locaux à privilégier les baux commerciaux**, davantage pérennes, face à la précarité des baux de très courte durée.

Il a été évoqué également **la bourse de locaux** comme autre outil.

S’agissant du foncier économique, des besoins et des difficultés ont été rapportés avec des exemples concrets de blocage de projets : la disponibilité foncière constitue un réel handicap et complexe notamment face aux carences en matière de documents d’urbanisme.

Toutefois, pour certains projets de zone d’activité, une étude préalable des besoins pourraient être mise en place.

*Axe. ESS, insertion et emploi*

La création d’emploi en milieu rural pourrait être encouragée en offrant des possibilités en matière de formation, en s’appuyant sur des tiers lieux.

*Axe. Gouvernance et action publique*

La gouvernance en matière d’accompagnement public devra être améliorée pour rendre plus clair les opportunités offertes aux porteurs de projet.

*Axe. Eco-systèmes productifs*

Après débats autour des effets liés à un tourisme encore saisonnier, plusieurs pistes d’actions ont émergé :

* La réflexion autour de la mise en place **d’une incitation fiscale pour motiver les professionnels du tourisme (restaurateurs, hôteliers…) à maintenir leur structure ouverte à l’année ;**
* S’agissant de l’accompagnement aux filières, deux pistes de réflexion sont avancées : **la poursuite de la mise en place d’appels à projets spécifiques pour des filières prioritaires, ou encore la mise en place d’appels à projet inter-filières sur des thématiques telles que le transport par exemple.**